

V

LETTRE de M. Emilien GARPIN MOUTOUSSAMY relative à l'acquisition de son terrain situé à Domenjod d'une superficie de 2.720 m<sup>2</sup> (nouvelle proposition)

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Lors de sa séance du 26 Novembre dernier, le Conseil Municipal a donné un accord de principe quant à l'achat du terrain en cause, sous réserve que le dossier soit adressé aux Domaines pour avis.

Pour éviter que cette affaire ne traîne en longueur, Monsieur MOUTOUSSAMY a préféré rabattre son prix de vente qu'il fixe à 2.995.000 francs au lieu de 3.250.000 Francs, afin que le Conseil puisse prendre une décision rapide à ce sujet.

Je vous prie de me faire connaître votre avis sur cette question. /.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition contenue dans le rapport ci-dessus.

*Vu et approuvé*

*L'acquisition du terrain situé à Domenjod pour la somme de 2.995.000<sup>f</sup>  
Café jointe au fond à celle évoquée au cours de la séance du*

*6/11/61) S<sup>t</sup> dans le 25/12/62  
le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
que' - Bolotte*